

## 14ème législature

<b>Question N° :</b> 20466	De Mme <b>Martine Lignières-Cassou</b> ( Socialiste, républicain et citoyen - Pyrénées-Atlantiques )	<b>Question écrite</b>
<b>Ministère interrogé</b> > Affaires sociales et santé	<b>Ministère attributaire</b> > Affaires sociales et santé	
<b>Rubrique</b> > santé	<b>Tête d'analyse</b> > cancer	<b>Analyse</b> > traitements. enfants. perspectives.
Question publiée au JO le : <b>05/03/2013</b> Réponse publiée au JO le : <b>14/05/2013</b> page : <b>5095</b>		

### Texte de la question

Mme Martine Lignières-Cassou attire l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur les cancers pédiatriques. En France, chaque année, plus de 500 enfants décèdent d'un cancer, et plus de 2 500 nouveaux cas sont déclarés par an, ce qui fait du cancer la première cause de mortalité par maladie des enfants. Or cela fait trente ans que l'espérance de vie sur certains cancers pédiatriques n'a pas progressé. Ceci s'explique par le faible investissement effectué par les groupes pharmaceutiques (seulement 2 % des fonds anti-cancer sont alloués aux enfants) dans la recherche de traitements appropriés et individualisés sur les cancers pédiatriques, faute de rentabilité, alors que des pistes thérapeutiques restent à explorer. Aux États-unis, le président Barack Obama a fait voter une loi en juillet 2012 qui contraint les laboratoires à investir dans ces traitements. C'est pourquoi elle lui demande quelles mesures elle compte mettre en place pour soutenir et financer une recherche indépendante liée aux cancers pédiatriques.

### Texte de la réponse

Chaque année en France, près de 2 500 nouveaux cas de cancers sont diagnostiqués chez les enfants (1 700) et les adolescents (700). Le taux de survie des enfants atteints de cancer s'est considérablement amélioré, passant de 25 % à près de 80 % en 30 ans. En France, la prise en charge de ces cancers s'effectue dans des centres spécialisés en cancérologie pédiatrique identifiés dans chaque région. Chaque centre spécialisé doit appartenir à une organisation hospitalière interrégionale de recours en cancérologie pédiatrique, au nombre de sept sur l'ensemble du territoire. Dans le cadre du Plan cancer 2009-2013, deux appels à projets ont été lancés par l'institut national du cancer (INCa) pour soutenir des projets intégrés et novateurs en faveur de la prise en charge des adolescents et des jeunes adultes atteints de cancer (huit projets retenus et financés dès 2012) et pour le suivi des patients traités pour un cancer durant l'enfance ou l'adolescence (cinq projets financés). Actuellement, des actions de santé publique sont en cours avec deux registres nationaux spécialisés des cancers de l'enfant : un sur les hémopathies malignes (RNHE), mis en place en 1995, et l'autre sur les tumeurs solides de l'enfant (RNTSE). Une plateforme d'observation des cancers de l'enfant, localisée au sein du RNHE au centre de lutte contre le cancer de Villejuif, permet d'améliorer les connaissances épidémiologiques des cancers de l'enfant et de l'adolescent en lien avec la biologie. Dans le cadre de la recherche, des actions engagées par l'INCa et l'institut thématique multi-organismes cancer (ITMO cancer) ont été développés dans les domaines de la biologie, des facteurs de risque, des sciences humaines et sociales, de l'épidémiologie, de la santé publique et des facteurs environnementaux et génétiques liés aux cancers. Quarante essais cliniques à promotion académique ou industrielle, évaluant notamment les traitements des cancers pédiatriques, sont actuellement ouverts aux inclusions des enfants atteints de cancer (onze essais cliniques sont ouverts aux inclusions pour les cancers cérébraux chez les enfants). Ces essais cliniques et thérapeutiques correspondent à des programmes de recherche portant notamment sur la radiothérapie, les faibles et fortes doses de



radiation en relation avec les cancers de l'enfant et la prise en charge des cancers pédiatriques. Elles correspondent à un financement significatif. Ainsi, entre 2007 et 2011, leur financement a été de 38 millions d'euros ce qui représente 10 % des fonds alloués à la recherche. De nombreuses associations de parents se sont par ailleurs fortement investies dans le soutien à la recherche, dans l'amélioration de la qualité des soins, de la prise en charge des jeunes patients et de l'accompagnement de leurs familles. Pour autant, les efforts doivent être poursuivis et intensifiés. C'est pourquoi les cancers des enfants seront une priorité dans le cadre de la lutte contre les inégalités aux plus jeunes âges de la vie qui sera reprise dans le futur plan cancer en cours d'élaboration en 2013 comme annoncé par le Président de la République le 4 décembre 2012.